

**CARMAT**

Société anonyme au capital de 507.905,96 euros  
Siège social : 36, avenue de l'Europe, Immeuble l'Etendard – Energy III  
78140 Vélizy-Villacoublay  
504 937 905 R.C.S. Versailles

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
DU 28 OCTOBRE 2020**

**TEXTE DE L'UNIQUE RESOLUTION**

**Unique résolution**

*Imputation des pertes inscrites au compte « report à nouveau » sur le compte « primes d'émission »*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

constatant que le compte « report à nouveau » débiteur, après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élève à la somme de 230.128.747 euros et que le compte « primes d'émission » s'élève à la somme de 254.053.133 euros,

**décide** d'imputer les pertes inscrites au compte « report à nouveau » sur le compte « primes d'émission » qui est ainsi ramené à la somme de 23.924.386 euros, le compte « report à nouveau » étant ainsi totalement apuré.

\* \* \*